

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2026

---

POUR UNE GÉNÉRATION SANS SUCRE - (N° 2307)

Tombé

N° AS44

## AMENDEMENT

présenté par  
Mme Sebaihi, rapporteure

-----

### ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 6 », supprimer les mots :

« , sans préjudice des sanctions plus élevées prévues par le code de la communication audiovisuelle ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

réactionnel